



Liberté . Égalité . Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFECTURE DE LA DRÔME**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA DROME**

**RECUEIL SPECIAL N° 67 - OCTOBRE 2015**

**publié le 29/10/15**

## SOMMAIRE

26 – Préfecture

- Arrêté n° 2015301-0006 portant délégation de signature à M. Étienne DESPLANQUES, sous-préfet,  
Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme ..... 3

## 26 – PREFECTURE

Arrêté n° 2015301-0006  
portant délégation de signature à M. Étienne DESPLANQUES, sous-préfet,  
secrétaire général de la préfecture de la Drôme

Le Préfet de la Drôme,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, article 84 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU la circulaire du 16 juin 2004 relative à l'application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 20 août 2013 nommant M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Nyons ;

VU le décret du 19 septembre 2013 nommant M. Didier LAUGA, préfet de la Drôme ;

VU le décret du 14 février 2014 nommant Mme Clara THOMAS, sous-préfet de Die ;

VU le décret du 7 mai 2014 nommant M. Étienne DESPLANQUES, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Drôme ;

VU le décret du 29 septembre 2015 nommant M. Stéphane COSTAGLIOLI, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Drôme ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général,

### A R R E T E

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à M. Étienne DESPLANQUES, secrétaire général de la Préfecture de la Drôme, à l'effet de signer, au nom du préfet, tous actes et documents administratifs relevant des services de la Préfecture et de la fonction de direction des services déconcentrés de l'État, ainsi que toutes requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des juridictions, à l'exception :

- des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'État dans le département ;
- des réquisitions de la force armée ;
- des arrêtés de conflit.

Article 2 : M. Étienne DESPLANQUES, secrétaire général de la préfecture de la Drôme est, en outre, chargé de l'administration de l'arrondissement chef-lieu.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Étienne DESPLANQUES, secrétaire général de la préfecture de la Drôme, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup>, est exercée par M. Stéphane COSTAGLIOLI, sous-préfet, directeur de Cabinet du préfet de la Drôme.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Étienne DESPLANQUES, secrétaire général de la Préfecture de la Drôme et de M. Stéphane COSTAGLIOLI, sous-préfet, directeur de Cabinet du préfet de la Drôme, la délégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup>, est exercée par M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Nyons.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Étienne DESPLANQUES, secrétaire général de la Préfecture de la Drôme, de M. Stéphane COSTAGLIOLI, sous-préfet, directeur de Cabinet du préfet de la Drôme et de M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Nyons, la délégation de signature, prévue à l'article 1<sup>er</sup>, est exercée par Mme Clara THOMAS, sous-préfet de Die.

Article 6 : L'arrêté préfectoral n° 2015007-0028 du 7 janvier 2015 portant délégation de signature est abrogé.

Article 7 : Le secrétaire général de la Préfecture, le directeur de Cabinet du préfet de la Drôme, le sous-préfet de Nyons et le sous-préfet de Die sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 29 octobre 2015

Le Préfet,  
Signé  
Didier LAUGA